

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Anne JAGGI
Mme Paulette DUPRAZ OIHENART
MM. Albin DELAVY - M. Andreas FABJAN - Gérard FONTAINE
M. André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusés : Mme Catherine LEHMANN
MM. Jean-Claude EGGER - Jean-Claude DENERVAUD

M. Raoul Florez, adjoint, ouvre la séance à 19 h. en sa qualité de président remplaçant de M. Jean-Claude Egger, maire, selon accord du Service de surveillance des communes du 1^{er} novembre 2012. Il donne lecture de la lettre écrite par son directeur.

M. le président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012.
- 2.- Approbation du budget de fonctionnement - du taux des centimes additionnel - du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2013.
- 3.- Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale exercice 2013.
- 4.- Nomination des présidents-e-s et vice-présidents-e -s des locaux de vote exercice 2013.
- 5.- Procès-verbaux d'entrée en force des décisions votées lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises ACG du 20 juin 2012, à savoir :
 - Participation 2013 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche (**CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée**) ;
 - Financement 2013, via le Fonds intercommunal, du Service intercommunal d'informatique des communes genevoises, pour des investissements informatiques généraux nécessaires pour les communes (**CHF 1'250'000.-**) ;
 - Financement 2013, via le Fonds intercommunal, d'investissements informatiques nécessaires pour le Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) (**CHF 830'000.-**) ;
 - Participation du Fonds intercommunal à la subvention 2013 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre (**CHF. 2'500'000.-**) ;
 - Participation, via le Fonds intercommunal, à « l'enveloppe culturelle 2013 » (**CHF 1'000'000.-**) ;
 - Participation 2013 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) (**CHF 5'242'500.-**) ;
 - Participation, via le Fonds intercommunal, à « l'enveloppe sportive 2013 » (**CHF 500'000.-**) ;
 - Participation du Fonds intercommunal au financement 2013 du Bibliobus (**CHF 590'000.-**)
- 6.- Communications de l'exécutif.
- 7.- Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012 est accepté par 7 voix – 1 abstention (absence lors du dernier Conseil).

2.- Approbation du budget de fonctionnement - du taux des centimes additionnels - du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter - exercice 2013.

Vu le budget administratif pour l'année 2013, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel d'investissement.

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 1.940.838.-- aux charges et de CHF 1.941.178.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 340.--.

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 320.678.--, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 320.338.-- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 340.--.

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 46 centimes.

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes.

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70 al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 8 voix, soit à l'unanimité des membres présents

D E C I D E

- 1.-- D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 1.940.838.--, aux charges et de CHF 1.941.178.--, aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 340.--.
- 2.-- De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 46 centimes.
- 3.-- De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 100 centimes.
- 4.-- D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2013 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

3.- Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale exercice 2013

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 8 voix soit à l'unanimité des membres présents

D E C I D E

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à CHF 30.--.

4.- Nomination des présidents-e-s et vice-présidents-e -s des locaux de vote – exercice 2013

Conformément à l'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, les personnes suivantes sont proposées pour exercer les fonctions de présidents et vice-présidents des locaux de vote 2013, à savoir :

M. Jean-Claude Denervaud, président
M. Albin Delavy, suppléant du président
M. André Thévenoz, vice-président
Mme Paulette Dupraz Oihenart, suppléante du vice-président

Les soussignés, qui avaient accepté leur nomination lors de la dernière séance du Conseil municipal, ont ratifié par écrit de remplir leur fonction.

Les dates retenues pour les opérations électorales de 2013 sont les suivantes :

3 mars (votation populaire)
9 juin (votation populaire)
22 septembre (votation populaire)
6 octobre (votation populaire)
10 novembre (élection cantonale)
24 novembre (votation populaire)

5.- Procès-verbaux d'entrée en force des décisions votées lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises ACG du 20 juin 2012

Les procès-verbaux d'entrée en force le 12 octobre 2012 des décisions votées lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises ACG du 20 juin 2012 ont été communiqués aux membres du Conseil municipal lors de l'envoi de la convocation pour cette séance, à savoir :

- Participation 2013 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche (**CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée**) ;
- Financement 2013, via le Fonds intercommunal, du Service intercommunal d'informatique des communes genevoises, pour des investissements informatiques généraux nécessaires pour les communes (**CHF 1'250'000.-**) ;
- Financement 2013, via le Fonds intercommunal, d'investissements informatiques nécessaires pour le Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) (**CHF 830'000.-**) ;
- Participation du Fonds intercommunal à la subvention 2013 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre (**CHF. 2'500'000.-**) ;
- Participation, via le Fonds intercommunal, à « l'enveloppe culturelle 2013 » (**CHF 1'000'000.-**) ;

- Participation 2013 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) **(CHF 5'242'500.-)** ;
- Participation, via le Fonds intercommunal, à « l'enveloppe sportive 2013 » **(CHF 500'000.-)** ;
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2013 du Bibliobus **(CHF 590'000.-)**

6.- Communications de l'exécutif

Fixation des dates du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2013

Lundi 21 janvier 2013 à 20h.

Lundi 18 février 2013 à 20h.

Lundi 11 mars 2013 à 20h.

Lundi 22 avril 2013 à 20h.

Présentation des comptes 2012

Lundi 13 mai 2013 à 20h.

Approbation des comptes 2012

Lundi 10 juin 2013 à 20h.

Fête de Noël

L'organisation et la préparation des fêtes de Noël sont sous le contrôle de la commission des loisirs. M. le président communique le menu pour la fête de Noël des aînés concocté par les Dames Paysannes de Soral et qui sera servi par leurs soins. Les papilles de certaines personnes s'éveillent déjà.

En ce qui concerne la fête des enfants, Mme Maria Claret informe que la commission du conseil d'établissement de Lully-Laconnex-Soral propose d'organiser un cortège à la sortie de l'église avec les enfants en passant par la route des Lolliets et la route du Creux-de-Boisset pour se rendre à la salle communale, tout en prenant des mesures de sécurité. M. le président répond que cela n'est pas une bonne idée. Il faut une autorisation de la gendarmerie et les risques d'accidents sont importants dans ce secteur vu la circulation dense en fin de journée et propose d'emprunter le passage de Labeaume où la sécurité est plus facile à mettre en place. Plusieurs membres sont d'accord avec M. le président et ne comprennent pas le but de l'exercice de défilé dans le noir. Selon M. Gérard Fontaine, les pompiers seraient d'accord d'assurer la sécurité. Après discussion nourrie, il est décidé de passer au vote. 6 voix sont pour que le cortège passe par le passage de Labeaume et 2 voix s'abstiennent.

Le problème sera toutefois soumis à M. Roland Grandjean, maréchal de la police de Lancy-Onex qui doit rencontrer les membres de l'exécutif à la mairie le 14 novembre prochain.

Sortie de ski

La sortie de ski est confirmée le 26 janvier 2013. Les responsables, Mme Catherine Lehmann et M. Andreas Fabjan doivent choisir le lieu et réserver l'entreprise de transport. Un tout ménage sera envoyé avant la fin de l'année.

Brasserie du Père Jakob

M. le président s'est rendu vendredi dernier auprès du responsable de la brasserie (M. le maire n'a pas pu venir avec lui en raison de problèmes personnels) et a rencontré M. Fabien Claret pour lui faire part de la lettre que la commune a reçu de M. Didier Jaccard. Cette lettre est arrivée un peu tard par rapport aux incidents qui se sont produits. M. Claret est conscient des débordements qui sont survenus et a pris des mesures concrètes pour les éviter en

limitant la dégustation à deux verres par personne et en refusant l'accès à certaines personnes. La clientèle actuelle est plus âgée. M. Claret viendra prendre connaissance du courrier à la mairie et répondra aux points soulevés. Il est d'accord avec la présence d'éducateurs de rue.

Projets : place de jeux derrière la mairie - accès rampe handicapés – réfection du chemin rue du Faubourg jusqu'au terrain situé près de la mairie

M. le président donne un comparatif des prix entre deux entreprises pour les travaux de la réalisation de la place de jeux - de l'accès à la rampe handicapé et des travaux de réfection du chemin partant de la rue du Faubourg jusqu'au terrain situé près de la mairie. Il informe que l'exécutif a soigneusement comparé les devis des deux entreprises et qu'il a adjugé ces travaux à l'entreprise Setex pour un montant total de CHF 33.490.-- . Les devis de l'autre entreprise se montent au total à CHF 64.822.--. Certains conseillers se posent la question si cette entreprise a gonflé volontairement les prix pour ne pas avoir à refuser le travail !

Mme Paulette Dupraz Oihenart demande si les copropriétaires du chemin seront avisés avant les travaux. La réponse est affirmative.

M. Gérard Fontaine demande si l'on peut baptiser ce chemin privé. La réponse est négative, mais il est chargé de se renseigner auprès de la commission de la nomenclature du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement pour confirmation.

7.- Divers

Commission sociale

Maria Claret propose que les membres de la commission sociale se réunissent pour discuter de Cap emploi et sur les violences domestiques. M. Albin Delavy préfère se renseigner avant de convoquer la commission et fixer ensuite une date. Affaire à suivre.

Roulotte

M. André Thévenoz informe qu'il a vu la roulotte (très moderne) qui est disponible rapidement laquelle comprend une buvette comptoir à l'extérieur. Selon ses dires, Il s'agit d'une bonne affaire, mais le prix est supérieur à celui annoncé soit au total CHF 15.000.-- sans les frigos.

M. Andreas Fabjan demande si cette dernière sera ouverte à tout le monde et quelle sera son utilisation. La roulotte pourra être utilisée pour les différentes manifestations dans le village organisées par la commune et les sociétés ou associations villageoises étant donné qu'elle pourra être déplacée facilement.

M. André Thévenoz communiquera des photos de cette roulotte et se renseignera auprès d'Axa-Winterthur à Bernex en ce qui concerne les assurances. Un budget devra être établi.

Démission de M. le Maire

Mme Paulette Dupraz Oihenart demande si un tout ménage sera envoyé à la population à la suite de la démission de M. le maire fixée le 30 novembre prochain. La réponse est positive. Nous attendons le message de M. le Maire pour le distribuer.

Agenda des manifestations

Mme Maria Claret rappelle que l'agenda des manifestations a été apprécié en 2012 et que cet agenda devrait être reconduit. Les associations ou sociétés seront contactées pour l'établir en 2013.

Site internet

M. Albin Delavy qui s'occupe de l'entrée des informations dans le site internet remarque que le site n'est pas à jour plus particulièrement certaines informations des sociétés ou associations. Un appel sera fait auprès de ces dernières pour qu'elles communiquent directement leurs messages ou renseignements pour les mettre à jour. En ce qui concerne, les informations sur la commune, ces dernières doivent passer par la mairie.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 20h.15.